



Héritage des enfants de mariage recomposé

Par nell001, le 18/06/2009 à 10:53

Bonjour,
je suis mariée sous le régime de la communauté, mon mari et moi avons un enfant en commun. par contre mon mari a deux enfants de deux femmes différents de précédents mariages donc j'aimerais savoir comment cela va se passer pour mon fils au niveau héritage car du côté de mes parents il y a des biens immobiliers assez important qui me reviendront et je voudrais être sûr qu'ils reviennent de pleins droits à mon fils lors de mon décès et pas aux enfants de mon mari il y a t'il une loi qui protège celui ci ou bien une démarche à faire afin qu'il bénéficie de ces biens.
merci pour votre réponse.